



Société Coopérative Plaine Énergie Citoyenne

société coopérative d'intérêt collectif par action simplifiée à capital variable 845 057 496 RCS Bobigny

Siège social : 4 rue du capitaine Dreyfus 93210 Saint-Denis La Plaine

<https://www.plaine-energie-citoyenne.fr>

En offrant des parts sociales de Plaine Energie Citoyenne, vous permettez à des projets locaux et citoyens d'énergie renouvelable de voir le jour. Consultez le Document d'Information Synthétique qui détaille les enjeux autour de la prise de parts dans notre coopérative.

1 Je renseigne les coordonnées du souscripteur (la personne qui reçoit le cadeau)

Civilité : M. Mme

Nom : Prénom :

Né.e le : à :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Le souscripteur sera convoqué.e aux assemblées de la Société Coopérative Plaine Énergie Citoyenne et recevra toutes informations de la société coopérative Plaine Énergie Citoyenne par courriel.

J'offre la souscription, je précise mon identité :

Nom : Prénom : Tel : Courriel :

2 Je choisis le nombre de parts sociales que je souhaite offrir

50 € x part(s) sociale(s) = € de capital souscrit

6 parts représentent environ 1 panneau solaire de 300 Wc posé.

40 parts permettent une production annuelle d'environ de 2 000 kWh soit la consommation électrique annuelle d'une famille (hors chauffage).

Règlement par chèque à l'ordre de « Société Coopérative Plaine Énergie Citoyenne »

par virement sur le compte IBAN FR76 2157 0000 0120 0017 0030 309 | BIC STFEFR21XXX

3 Je finalise la souscription-cadeau et je signe

Une attestation de souscription vous sera adressée dès validation de la souscription.

Je reconnais conserver une copie du présent bulletin.

Fait à , le

Signature (de la souscriptrice / du souscripteur) précédée de la mention manuscrite « Bon pour souscription à (nombre en toutes lettres) parts sociales ».

4 J'envoie ce bulletin avec les pièces justificatives suivantes :

- un règlement par chèque ou par virement
- une copie de pièce d'identité de la souscriptrice / du souscripteur (et de son représentant légal s'il est mineur)
- un justificatif de domicile de la souscriptrice / du souscripteur (ou de son représentant légal s'il est mineur)
par courrier à Société Coopérative Plaine Énergie Citoyenne, c/o Matthieu KRUGER, 8 rue de la Gaité, 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE ou par courriel à administration@plaine-energie-citoyenne.fr
Si vous avez besoin d'informations complémentaires, appelez-nous au 06 42 99 76 97.



Société Coopérative Plaine Énergie Citoyenne

société coopérative d'intérêt collectif par action simplifiée à capital variable 845 057 496 RCS Bobigny

Siège social : 4 rue du capitaine Dreyfus 93210 Saint-Denis La Plaine

<https://www.plaine-energie-citoyenne.fr>

Contribuer à la transition énergétique et devenir acteur.ice pour un territoire durable

en rejoignez la :

Société Coopérative Plaine Énergie Citoyenne

Un collectif de citoyen.nes mobilisé.es depuis 2017 sur le territoire de Plaine Commune (93) pour développer les énergies renouvelables et sensibiliser les habitant.es à la sobriété

Plaine Énergie Citoyenne est une société coopérative d'intérêt collectif par actions simplifiée à capital variable créée en novembre 2018, à Saint-Denis (93200) par 52 sociétaires. Son objectif est double :

- développer les énergies locales et renouvelables,
- promouvoir les économies d'énergie et sensibiliser les habitants à la sobriété

Pourquoi devenir sociétaire de Plaine Énergie Citoyenne ?

Toute personne physique ou morale qui souhaite contribuer à l'atteinte des objectifs de la Société Coopérative Plaine Énergie Citoyenne peut demander à en devenir sociétaire, et ce quel que soit l'endroit où elle habite. En fonction de son statut et des liens qui l'unissent à la coopérative, chaque associé coopérateur relèvera d'une et une seule des 4 catégories suivantes :

- Catégorie 1 : Producteurs des biens ou services et salariés

Bailleurs de toits, bénévoles actifs, salariés, installateurs (minimum 1 part).

- Catégorie 2 : Bénéficiaires

Tout associé, personne physique ou morale domiciliée sur le territoire de Plaine Commune, qui n'est pas producteur de biens, de services ou salarié de la SCIC (minimum 1 part).

- Catégorie 3 : Collectivités locales

Les collectivités publiques associées (minimum 20 parts).

Catégorie 4 : Apporteurs de compétences, de réseaux ou de moyens

Tous les associés qui ne sont pas dans les 3 premières catégories (minimum 1 part).

Comment fonctionne la coopérative ?

Chaque sociétaire participe aux décisions prises par l'assemblée des sociétaires (choix des actions à réaliser, répartition des bénéfices, etc), selon le principe 1 associé = 1 voix, quel que soit le capital détenu. Pour l'exécution des décisions prises par l'assemblée, un président assisté d'un conseil coopératif composé de 3 à 15 autres membres, représente la SCIC.

Au plan financier, 57,5 % des bénéfices sont obligatoirement réinjectés dans la société afin de contribuer à son développement. La répartition des bénéfices restant est décidée en assemblée générale annuellement.

Comment rejoindre la coopérative Plaine Énergie Citoyenne ?

Pour cela, il suffit de demander à acquérir une ou plusieurs parts à 50 € en remplissant le bulletin de souscription au recto (attention, pour les collectivités, un minimum de 20 parts sociales doit être souscrit). Après acceptation de la souscription par le conseil coopératif, chaque associé coopérateur pourra prendre part aux décisions de la société. **Souscrire au capital de notre SCIC est un acte citoyen et inclut un risque financier**, à hauteur des apports effectués. La société coopérative Plaine Énergie Citoyenne s'engage à gérer rigoureusement son capital pour garantir sa pérennité et son développement.

Les parts sociales sont souscrites pour une durée minimale de 5 ans. Une rémunération pourra être versée en cas d'excédent, après déduction des réserves légales et dans la limite du taux moyen de rendement des obligations. En l'état actuel de la réglementation, les sociétaires ne pourront pas bénéficier de déduction fiscale par la prise de participation dans la Société Coopérative Plaine Énergie Citoyenne.

**Pour plus de précisions, consultez les [statuts de la coopérative](#) sur notre site internet
www.plaine-energie-citoyenne.fr**